



**Revue Post du PDDAA**  
**République du MALI**  
**Commentaires préliminaires**

Dakar, June 2010  
Version date: 13 June 2010

# **Panel de Revue Technique du PDDAA**

## **Commentaires Preliminaires sur le PNIA de la Republique du Mali**

**Dakar, le 6 Juin 2010**

### **Introduction**

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), représente un programme ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole pour servir de moteur à la transformation économique et la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction de pauvreté (OMD1) à travers l'Afrique. Le PDDAA cherche à aider les gouvernements africains à préparer des stratégies et plans d'investissement de qualité, à assurer des environnements de politiques sectorielles favorables à la mise en œuvre des plans, et à traduire ces plans en programmes efficaces à même de stimuler la croissance et la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de l'agenda du PDDAA, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une Politique Agricole (ECOWAP), qui a servi de cadre pour la mise en œuvre du PDDAA dans les états membres mais également au niveau régional. ECOWAP a également défini les orientations qui ont guidé le pacte régional du PDDAA qui a été adopté par la Commission, les organisations professionnelles régionales, et les partenaires au développement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, la Commission comme les états membres, après avoir organisé des tables rondes et signé des pactes définissant leurs objectifs stratégiques, actions prioritaires et modalités de partenariat, ont élaboré des programmes d'investissement détaillés qui spécifient les activités et le besoin de financement permettant de réaliser les objectifs du PDDAA aussi bien au niveau régional que national.

La revue technique post-compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des pactes et des plans d'investissement nationaux comme au niveau régional. Ce présent document résume les conclusions de la revue du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la République du Mali. Le but de la revue est d'améliorer la qualité des PNIA afin d'assurer que toutes les mesures nécessaires et possibles sont prises pour réaliser les objectifs et les cibles tels que fixés dans le plan et définis dans l'agenda ECOWAP/PDDAA. La revue devrait être perçue et abordée comme un exercice devant faciliter une mise en œuvre réussie de la stratégie retenue durant la table ronde et traduite dans le pacte du PNIA.

### **Résumé des résultats de la revue**

Le document qui a été revu est plus précisément intitulé Plan National d'Investissement Prioritaire Mali 2011-2015 et est daté du mois de juin 2010. Il identifie des investissements prioritaires pour la période de 2011 à 2015 qui préfigurent le PNIASA (Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire). Ce programme couvre les six filières suivantes qui sont les plus susceptibles de créer un impact maximal sur la croissance, à savoir : le maïs, le blé, le riz, l'élevage, le lait et la pêche.

Les conclusions et recommandations principales de la revue technique qui sont présentées les sections suivantes représentent des sont présentent des commentaires préliminaires sur Plan qui, sous sa forme actuelle, n'est pas encore complet.

### **1. Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie ECOWAP/PDDAA**

Le programme est articulé en cinq composantes comme suit : le renforcement des capacités, l'investissement, la production et la compétitivité, la recherche et la formation, et la sécurité alimentaire. La contribution de l'Etat à ces investissements prioritaires est de 48%. Toutefois, la part du budget national allouée au secteur agricole n'est pas clairement indiquée. Ces chiffres sont en deçà du seuil minimum de croissance (6%) et de réduction de pauvreté (50%) retenu pour la mise en œuvre du PDDAA. Il faudra améliorer la qualité des dépenses liées au secteur agricole afin de se réaliser des taux de croissance et de réduction de pauvreté en rapport avec les objectifs du PDDAA.

Il sera également nécessaire d'inclure le dispositif de suivi d'engagement; l'élaboration d'un nombre plus important de programmes intégrant le Ministère de l'économie, de la santé et des affaires sociales; la révision à la hausse de la contribution financière du secteur privé et la définition de ses rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du plan ; ainsi que l'établissement d'un lien avec la stratégie de la CEDEAO.

En ce qui concerne l'ECOWAP, le PNIA s'intéresse aux questions du développement des marchés régionaux, et de la facilitation du commerce à travers notamment la politique commerciale ; cependant, les attentes du Sénégal vis-à-vis du programme régional ne sont pas explicites.

### **2. Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté**

La sélection des produits vivriers des six filières proposées est consistante avec les résultats des simulations pré-pacte qui révélaient que les filières vivrières et l'élevage revêtent un meilleur potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté que les filières d'exportation. Toutefois, les objectifs quantitatifs de ces filières n'indiquent pas précisément sur quelles proportion les performances actuelles en termes de productions, des superficies ou de rendements vont être modifiées. Le maïs, par exemple, qui présente une situation favorable au calcul de changement quantitatif escompté, présente des taux d'accroissement simultanés très importants (49% par an pour les superficies, de 23% par an pour les rendements et de 89% par an pour les productions).

Il est important que les objectifs des filières soient exprimés en termes d'accroissement annuels de rendements, superficies et/ou productions. Pour avoir une idée sur les gaps de rendement à prendre en compte dans la formulation des objectifs quantitatifs, il y a lieu d'incorporer les performances de rendements potentiels disponibles auprès des stations de recherche agricole du Pays.

### **3. Intégration des bonnes pratiques dans les activités du PNIASA**

#### *Gestion durable des terres et des ressources en eau*

Les activités relatives à la gestion durable des terres (GDT) prises dans le Plan d'investissement concernent l'aménagement des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, et les aménagements et infrastructures agricoles. D'autres composantes de la GDT ne sont pas prises en compte. Il faudrait, par exemple, mettre en place des actions de CES/DRS en vue d'augmenter les surfaces cultivables à travers le traitement et la récupération des terres dégradées; des activités de renforcement des capacités en GDT et de renforcement de l'environnement institutionnel. Le Plan prévoit des investissements dans le domaine du foncier rural, mais on note dans le Plan, entre autres, une non-clarification des mesures d'accompagnement et de facilitation qui seront prises pour aller dans le sens de l'immatriculation des terres.

La maîtrise de l'eau occupe une place importante dans le Plan d'Investissement en étant prise en compte dans la mise en œuvre des plusieurs filières. Cependant, il est nécessaire de prévoir des mesures et stratégies

favorables en matière de gestion de l'eau agricole; la promotion de l'irrigation à petite échelle et à moindre coût; des actions de renforcement des capacités des acteurs ; de mettre l'accent sur la collecte de l'eau; et de mettre en avant la planification et la gestion communautaire pour les points d'eau créés dans le cadre de la filière bétail – viande et lait.

Le plan reconnaît également les changements climatiques comme facteurs de risques pouvant compromettre les efforts de mise en œuvre du plan, cependant, il est nécessaire de prendre en compte, entre autres, des effets des changements climatiques sur les actions de développement à travers la promotion d'une stratégie d'adaptation et de mitigation des effets des changements climatiques.

#### *Développent des marches et des capacités commerciales*

Le Mali s'affiche comme un exportateur net de certains produits agricoles dans une approche réelle de conquête du marché régional et continental tout en envisageant d'améliorer de plus en plus la compétitivité. Il sera nécessaire de créer une série d'activités nouvelles, y compris un laboratoire de certification de la qualité des produits exportés avec un standard régional ainsi que répertorier toutes les zones à potentialités pour les transformer en pôle de croissance pour améliorer l'offre.

Le Plan adhère à l'approche pôles de croissance agricole avec le développement des infrastructures de stockage et de mise en marché. Il serait utile d'identifier les zones à potentiels pour en faire des pôles de croissance; d'inclure les infrastructures rurales pour désenclaver ces zones de croissance; de gérer les infrastructures selon une approche de partenariat public – privé pour assurer leur durabilité.

L'identification de six filières stratégiques au niveau de développent des chaines de valeur et l'accès au financement ne devrait pas se limiter seulement au maïs. Pour mieux accompagner le processus, il faut créer une chaîne de valeur des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires et médicaments vétérinaires). Le renforcement des capacités des acteurs est pris en compte à tous les niveaux mais il faut cependant mettre en place une stratégie permanente et plus ciblée pour des formations en direction des acteurs.

#### *Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables*

Au niveau de l'accroissement des productions alimentaires à travers les filières, le Plan devrait donner des informations sur les sources d'approvisionnement alimentaire, les niveaux de production et de consommation alimentaire des populations vulnérables afin de s'édifier sur leurs contraintes et potentialités pour l'amélioration de leur production et productivité et leur accès aux marchés. Aussi, le PNIA fait état de la diversification alimentaire à travers le développement de plusieurs filières de production végétales et animales. Toutefois les actions additionnelles suivantes devraient être prises en compte: le développement des programmes appropriés pour éradiquer les carences en micronutriments (iode, fer, vitamine A, etc.); l'identification des groupes vulnérables devant bénéficier des programmes de développement des filières de productions agricoles et animales; la transformation de produits agroalimentaires devrait être accompagnée des initiatives de fortification; le développement des programmes de formation nutritionnelles au niveau des ménages et des écoles; et l'implication d'autres secteurs (Santé, Education) pour une meilleure prise en compte des questions d'hygiène et éducation nutritionnelle.

#### *Recherches et technologies agricoles*

Le Plan reconnaît le rôle de renforcement des capacités, recherche et vulgarisation comme composante clé dans chacune des filières. En ce qui concerne le riz, le blé, et le maïs, la recherche devrait être compléter sur le plan fertilité des terres avec des aspects de politiques sur les semences. Il y a également lieu d'inclure des aspects post-récoltes. Sur le plan élevage, le plan devrait attacher mettre plus d'accent sur la production de petits ruminants et la volaille. Les activités dans le domaine de la pêche devraient également inclure la pisciculture.

### **4. Réalisme technique et financier**

Le plan n'étant pas encore terminé, son contenu actuel n'a pas permis une revue. Au regard de tous les éléments manquants, il est proposé qu'une revue complète du plan soit effectuée une fois le plan d'investissement finalisé.

## Contenu

<b>Panel de Revue Technique du PDDAA .....</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>Commentaires préliminaires pour la République du Mali...Error! Bookmark not defined.</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Contexte de la revue .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Revue du plan d'investissement du Mali par la CUA/NEPAD .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Résultats de la revue technique .....</b>	<b>5</b>
Composante 1: Alignement sur la vision, les principes et la stratégie du CAADP .....	5
Composante 2: Consistance par rapport aux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté à long terme .....	7
Composante 3: Adoption de bonnes pratiques et inclusion des programmes majeurs .....	8
Composante 4: Alignement aux engagements du pays.....	16
Component 5: Réalisme de l'Operationalisation .....	16
<b>Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 2: Les 13 points de la CEDEAO Après – Cotonou.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 3: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA .....</b>	<b>18</b>

# 1. Introduction

Ce rapport renseigne sur les résultats de la revue par la CUA / NEPAD du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Mali

Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'Etat africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. Il tenait alors lieu de stratégie pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement.

Le programme détaillé et inclusif a été témoin de la mise en œuvre sans précédent de:

- (i) Formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont dirigés et appropriés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) L'implication du secteur privé de la société civile et des organisations de producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance dont le moteur sera l'agriculture ;
- (iii) De la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du continent pour l'établissement de cadres de politiques de guides et outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et vont guider une planification basée sur l'expérience éprouvée ; et
- (iv) Le rassemblement des partenaires au développement et des agences bilatérales dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA constitue maintenant un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et de la planification du développement. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à la mise sur pied de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi – évolution, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités.

L'approche PDDAA gagne du terrain, créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies de qualité et des plans d'investissement, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et réduire la pauvreté de façon efficace. Comme suite à un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole dénommée ECOWAP, pour la mise en œuvre du PDDAA dans la sous région. L'ECOWAP a été adoptée le 19 janvier 2005 à Accra par les chefs d'Etats et de gouvernement de la région. L'ECOWAP est basée sur une vision préconisant la construction d' «une agriculture moderne et durable, fondée sur des exploitations familiales efficaces et performantes et sur le développement des entreprises agricoles grâce à la participation du secteur privé. Elle vise à garantir que l'agriculture soit non seulement productive et compétitive sur les marchés de la Communauté et internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenu décent, pour ses opérateurs ».

Le programme régional d'investissement agricole (PRIA) de la CDEAO et les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) mettent l'accent sur six domaines thématiques qui combinent les trois domaines thématiques de l'ECOWAP et les quatre piliers du PDDAA:

- (i) L'amélioration de la gestion de l'eau;
- (ii) Le développement durable des exploitations agricoles;
- (iii) Une gestion améliorée des autres ressources naturelles;
- (iv) Le développement des filières agricoles et le renforcement du marché;
- (v) La consolidation des institutions,

(vi) la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles des agriculteurs, lors de conférences nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations sur la revue de la CUA / NEPAD du Programme National d'Investissement Agricole du Mali. Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans des documents plus élaborés tels que les Guides du PDDAA et Cadres des Piliers. La revue salue les efforts du Gouvernement du Mali dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA. La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement des PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans le Guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le Guide de revue post – compact, et dans le Guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les documents plus détaillés intitulés Cadres des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, les pêches et la foresterie.

## 2. Contexte de la revue

La CEDEAO et ses Etats membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union africaine. Douze des quinze Etats membres de la CEDEAO, plus la communauté économique régionale de la CEDEAO elle – même, ont signé leurs compacts. En vertu de ces compacts les Etats membres s'engagent à faire un effort pour atteindre voire dépasser le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance annuelle de 6% dans le secteur agricole.

Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs plans d'investissement national dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissements sont alors soumis à l'examen technique mené par la Commission de l'Union africaine, l'agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), les institutions piliers et la région. Cette revue technique post – compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement. L'objectif principal est d'évaluer collectivement :

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies, réalisés pour la table ronde et résumés dans les brochures des différentes tables rondes;
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers;
- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes;
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs, et
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte.
- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y compris les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi – évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques, les modalités d'exécution et de mise en œuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme



- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impact et l'amélioration du système de la capacité et la répartition des responsabilités
- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale;

Le but de la révision n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et d'autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le plan et définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table ronde consacrée et reflétés dans le compact et le PNIA.

Les résultats de la revue devrait donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour:

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels, et
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi-évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes.

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la communauté internationale à l'occasion d'une réunion d'affaires convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles pour combler les déficits de financement. Etant donné que le PDDAA est reconnu au plan continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergent, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec:

- (i) avec des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts
- (ii) la création ou le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation
- (iii) le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre
- (iv) un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable
- (v) la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable
- (vi) la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels relevant.

### **3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue**

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et aux objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que de définis et consentis dans le Pacte PDDAA signé par le pays en question. Les critères sont l'évaluation de la cohérence ou de l'absence des programmes à l'aide des indicateurs ci-dessus. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants:

- (i) L'alignement sur les principes valeurs et objectifs du NEPAD-PDDAA: la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base, et les attentes en matière d'impact;
- (ii) La cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde et les documents d'information technique mesurant la productivité agricoles à long terme, la croissance, la performance commerciale, et les résultats liés à la pauvreté;
- (iii) L'incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA: Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme, et les meilleures pratiques;
- (iv) La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte: Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire de l'aide au développement, de la revue et du dialogue;
- (v) les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels;
- (vi) Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes.

La revue se déroule suivant cinq axes plus larges, à savoir:

**La Composante 1** se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et, s'il y a des lacunes, les identifier afin d'assurer un alignement complet.

*Outil: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA*

**La Composante 2** examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si :

- (i) les objectifs de croissance globale qui sont énoncés ou induits dans les plans, en général, et
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté. Par exemple, chacun de ces scénarios est lié aux changements nécessaires au niveau des taux de croissance du sous-secteur dans la performance commerciale, le niveau global des dépenses publiques, et les hypothèses concernant l'efficacité des politiques du secteur.

Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

*Outils: Brochures, documents techniques, documents relatifs au programme d'investissement*

**La Composante 3** cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance. Le Guide post-Compact PDDAA en ses Annexes II

et IV présente un ensemble de guides et d'outils spécifiques, préparés par les institutions piliers, qui fournissent des critères et des méthodes pas à pas pour concevoir des plans de haute qualité.

*Outils: Documents cadre du pilier et guides et outils de mise en œuvre des piliers et outils*

**La Composante 4** met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'action commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

*Outils: Compact PDDAA, Brochure 5, et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays.*

**La Composante 5** se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

*Outils: programmes d'investissement détaillés*

## **4. Revue du plan d'investissement du Mali par la CUA/NEPAD**

Ce rapport présente les résultats de la revue du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Mali par l'UAC/NEPAD. Le document est plus précisément intitulé Plan National d'Investissement Prioritaire Mali 2011-2015 et est daté du mois de juin 2010.

Le PNIA du Mali est composé de six programmes dédiés chacun à une filière spécifique comme suit :

- (i) Programme d'investissement pour la filière Maïs
- (ii) Programme d'investissement pour la filière Blé
- (iii) Programme d'investissement pour la filière Riz
- (iv) Programme d'investissement pour la filière Bétail-viande
- (v) Programme d'investissement pour la filière Lait
- (vi) Programme d'investissement pour la filière Pêche-aquaculture

### **4. Résultats de la revue technique**

#### **Composante 1: Alignement sur la vision, les principes et la stratégie du CAADP**

##### **C1.1 Aperçu des priorités d'investissement**

Le Mali a identifié des investissements prioritaires pour la période de 2011 à 2015 qui préfigurent le PNIASA (Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire). Ce programme couvre les six filières suivantes qui sont les plus susceptibles d'induire un impact maximal sur la croissance, à savoir : le maïs, le blé, le riz, l'élevage, le lait et la pêche. Le programme est articulé en cinq composantes comme suit : le renforcement des capacités, l'investissement, la production et la compétitivité, la recherche et la formation, et la sécurité alimentaire.

La contribution de l'Etat à ces investissements prioritaires est de 48%. Toutefois, la part du budget national alloué au secteur agricole n'est pas clairement indiquée.

Les investissements prioritaires du Mali visent une croissance annuelle de 5% du secteur agricole. Ce chiffre est en deçà du seuil minimum de croissance retenu pour la mise en œuvre du PDDAA. Le PIB par habitant enregistrera une hausse de 1,7% tandis que la pauvreté sera réduite de 20%. Avec ce taux, l'OMD sur la réduction de moitié de la pauvreté ne pourrait être atteint en 2010 et encore moins en 2015.

#### Recommandations

- a) Il est important que les dépenses liées au secteur agricole augmente davantage dans le budget national pour que soit réalisé un taux de croissance d'au-moins 6% et que des taux plus significatifs de réduction de la pauvreté soient atteints.

### **C1.2 Alignement sur les valeurs cardinales et les principes du PDDAA et nature des améliorations nécessaires**

Le Plan d'Investissement identifie la croissance accélérée dans le secteur agricole comme étant actuellement la seule stratégie viable de réduction de la pauvreté et pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. Cette approche est conforme aux objectifs et à la vision du PDDAA.

### **1.3 Partenariat, alliances et interventions de portée générale**

Le Mali a mis en place de larges partenariats interministériels et entre les secteurs public et privé. Toutefois, étant donné que la croissance projetée ne suffira pas à réduire la pauvreté au titre de l'OMD, les mesures suivantes sont recommandées :

#### Recommandations

- a) Elaboration d'un nombre plus important de programmes intégrant le Ministère de l'économie et de la santé et affaires sociales.
- b) La contribution du secteur privé au financement n'est que de 0,31%. Aussi, il est nécessaire de revoir la contribution financière du secteur privé à la hausse afin que la croissance soit plus marquée et les résultats en matière de réduction de la pauvreté plus déterminants. Par ailleurs, il est important que les rôles et les responsabilités du secteur privé dans le processus de mise en œuvre du plan soient clairement définis.
- c) Un lien devrait clairement être établi avec la stratégie de la CEDEAO pour permettre une plus grande contribution du niveau régional à la croissance nationale et aux mesures de réduction de la pauvreté.

### **C1.4 Dialogue (revue par les pairs) et responsabilités mutuelles**

Le Mali a organisé de large consultations avec les acteurs et parties prenantes. Diverses structures nationales participent aux activités de suivi et évaluation, notamment les départements ministériels chargés de l'agriculture, des finances, de l'économie, et de l'Industrie ; la société civile et le secteur privé. Cette consultation avec les acteurs et parties prenantes intéressées devrait se poursuivre et s'approfondir d'avantage. Par ailleurs, le pays pourrait mettre en place un système de revue par les pairs, et un mécanisme de reddition des comptes. Il est aussi important que ce système ait des liens avec le système régional.

### **C1.5 Exploitation des complémentarités régionales, coopération pour la prise en charge des besoins communs et partagés et avantage comparatif régional**

Il est important pour le Mali de mettre en exergue les avantages tirés de la coopération régionale

à travers la CEDEAO en termes de marchés, et autres initiatives dans les domaines agricoles et de la réduction de la pauvreté. Le pays doit faire ressortir également les besoins de coopération et la synergie à prendre en compte dans la programmation de la CEDEAO.

## **Composante 2: Consistance par rapport aux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté à long terme**

### **C2.2 Consistance par rapport aux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté à long terme**

- ✓ Le PNIA du Mali accorde une importance particulière aux produits vivriers dans la sélection des six filières pour lesquelles un sous-programme spécifique est proposé, à savoir le maïs, le blé, le riz, le bétail-viande, le lait et l'aquaculture. Cette sélection est consistante avec les résultats des simulations pré-compact qui révélaient que les filières vivrières et l'élevage revêtent un meilleur potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté que les filières d'exportation (confer brochure 3).
- ✓ Par ailleurs, le PNIA a également adhéré à l'option d'une croissance basée sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité à travers la modernisation des systèmes de production et une meilleure valorisation des produits de l'agriculture.

Cependant, la formulation des objectifs quantitatifs du PNIA relatifs aux différentes filières retenues n'est pas assez précise pour permettre une revue complète de sa consistance avec les objectifs du PDDAA à long terme.

Les objectifs indiqués laissent entrevoir que le PNIA malien vise des actions qui vont impacter sur les niveaux de production, soit à rendements fixes par le recours à de nouveaux aménagements, soit à travers une amélioration de la productivité, soit simultanément à travers une meilleure productivité et une extension des superficies aménagées. Toutefois, tels que formulés certains de ces objectifs n'indiquent pas clairement dans quelle proportion les performances actuelles du pays en termes de productions, de superficies ou de rendements vont être modifiées. Dans les cas où les objectifs indiqués permettent de calculer les changements quantitatifs escomptés, on aboutit à des taux d'accroissements trop importants. Par exemple, les objectifs du programme de la filière maïs se traduisent par des accroissements simultanés de 49% par an pour les superficies, de 23% par an pour les rendements et de 89% par an pour les productions.

#### **Recommandations :**

- a) Il serait important que les objectifs soient exprimés en termes d'accroissements annuels des rendements, superficies et ou productions qui sont attendus des différentes actions à entreprendre dans le cadre du PNIA.
- b) Incorporer les performances de rendements agricoles actuelles comparées aux rendements potentiels disponibles auprès des stations de recherche agricole du pays pour permettre de se faire une bonne idée des gaps de rendements à considérer lors de la formulation des objectifs quantitatifs.
- c) Consulter les résultats de simulation pré-compact pour également se faire une idée des niveaux d'accroissements des rendements, superficies et productions qui sont requis pour une atteinte de l'OMD1 en 2020.

## **Composante 3: Adoption de bonnes pratiques et inclusion des programmes majeurs**

### **Viabilité Technique des programmes majeurs**

#### **C3.1 Pillar 1 :**

##### **C3.1.1 Gestion durable des terres**

Les activités relatives à la gestion durable des terres prises dans le Plan d'investissement concernent : l'aménagement des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité et les aménagements et infrastructures agricoles. Ces activités sont déclinées sous les filières suivantes :

- Filière maïs : avec les aménagements de 3 500ha de cultures de décrue ;
- Filière blé : 5 500 à 7 500 ha

Le plan prend en compte les domaines de l'élevage et de la pêche avec des actions d'aménagements pour améliorer le capital productif, notamment le développement des pare-feux.

Cependant, il a été constaté que les activités programmées en matière de gestion durable des terres portent essentiellement sur des aménagements de terres. Les autres composantes de la GDT ne sont pas prises en compte. En effet, aucune activité portant sur la lutte contre la dégradation des terres n'est programmée, notamment les activités de CES/DRS ou les actions d'agro- foresterie. De même, le plan ne fait pas ressortir les actions d'atténuation de l'impact des défrichements liés aux nouveaux aménagements.

#### **Recommandations :**

- a) Mettre en place des actions de CES/DRS en vue d'augmenter les surfaces cultivables à travers le traitement et la récupération des terres dégradées.
- b) Prévoir des activités de renforcement des capacités en GDT.
- c) Prévoir des activités de renforcement de l'environnement institutionnel.

##### **C3.1.2 Maîtrise de l'eau**

La maîtrise de l'eau occupe une place importante dans le plan d'investissement. Elle est prise en compte dans la mise en œuvre des filières riz (40 349 ha d'aménagements nouveaux), maïs (3 500 ha de cultures de décrue), le blé (non défini), mais aussi la filière bétail/viande/lait avec une forte composante sur l'hydraulique pastorale. Le plan met l'accent également sur la mobilisation des ressources en eau souterraine pour satisfaire les besoins d'eau dans la filière bétail/viande/lait.

La maîtrise de l'eau est également prise en compte dans la filière Pêche/aquaculture à travers l'aménagement des mares piscicoles et l'intégration irrigation/aquaculture dans les aménagements hydro-agricoles.

Cependant, des insuffisances ont été constatées dans le plan. Il manque des actions allant dans le sens de la promotion et de la création de mesures et stratégies de gestion de l'eau agricole (AWM). IL manque également des actions sur la gestion intégrée des ressources en eau et la création d'un environnement favorable à la mobilisation, la gestion apaisée et l'accès à l'eau.

Le Plan est axé uniquement sur les besoins en eau agricole liés au développement des filières. De même, il manque des indications sur la gestion des points d'eau créés dans le cadre de la filière bétail.

**Recommandations :**

- a) Prévoir des mesures et stratégies favorables en matière de gestion de l'eau agricole (AWM) pour une gestion plus globale des ressources en eau.
- b) Mettre l'accent sur la collecte de l'eau par la combinaison de technologies nouvelles et traditionnelles et des mécanismes pour augmenter la capture des eaux de pluie.
- c) Prévoir la promotion de l'irrigation à petite échelle et à moindre coût pour permettre l'accès aux petits exploitants familiaux.
- d) Prévoir des actions de renforcement des capacités des acteurs pour une gestion rationnelle des ressources en eau et la réduction des conflits liés à la ressource en eau.
- e) Mettre en avant la planification et la gestion communautaire pour les points d'eau créés dans le cadre de la filière bétail

**C3.1.3 Administration et gouvernance des terres**

Le Plan prévoit des investissements dans le domaine du foncier rural, notamment à travers la filière maïs avec la sécurisation de 3500 ha qui seront aménagés, dans la filière blé avec l'immatriculation et l'enregistrement des exploitations de blé, la mise en place de mécanisme de facilitation de l'accès aux terres agricoles des producteurs

Cependant, on note dans le Plan, une non clarification des mesures d'accompagnement et de facilitation qui seront prises pour aller dans le sens de l'immatriculation des terres, car à ce jour très peu de terres sont immatriculées au Mali en milieu rural. Il y a des risques que la recherche de consensus sur les procédures d'immatriculation et d'enregistrement ne prennent pas assez de temps.

Le Plan ne propose pas d'actions sur la promotion des réformes institutionnelles en matière de la gouvernance et de l'administration foncière. Il manque également des actions de renforcement des capacités des acteurs fonciers et des actions de développement d'un système d'information foncière.

Il manque également des mesures de sécurisation des exploitants face aux multinationales qui acquièrent d'importantes surfaces de terres, et souvent sur les terres des collectivités sans leur consentement.

**Recommandations :**

- a) Prévoir des activités de promotion des réformes institutionnelles.
- b) Prévoir des programmes de renforcement des capacités.
- c) Prévoir la mise en place d'un système national d'information foncière, notamment dans le cadre de l'immatriculation et l'enregistrement des terres.
- d) Mettre en place d'allocations budgétaires appropriées afin de garantir les coûts d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique foncière appropriée.

- e) Développer les politiques adéquates, qui sécurisent les petits exploitants et contre l'accaparement des terres

#### **C3.1.4 Changements climatiques**

Le plan reconnaît les changements climatiques comme facteurs de risques pouvant compromettre les efforts de mise en œuvre du plan. Cependant, il manque dans le plan des activités portant sur l'atténuation des effets des changements climatiques, qui ont un réel impact sur les filières retenues dans le plan d'investissement

##### **Recommandations :**

- a) Prendre en compte des effets des changements climatiques sur les actions de développement à travers la promotion d'une stratégie d'adaptation et de mitigation des effets des changements climatiques.
- b) Prévoir des actions pour approfondir les réflexions et l'amélioration des connaissances sur les impacts des changements climatiques sur les spéculations comme le riz ; le maïs et le blé.

#### **C3.1.5. Suivi et Evaluation**

- ✓ Le suivi évaluation est décrit et détaillé dans le plan d'investissements. Le plan renferme également un cadre logique d'intervention et des dispositions pour le suivi environnemental.

Cependant, les indicateurs du plan ne sont pas suffisamment détaillés. Il n'y a pas de lien clair entre le suivi et évaluation au niveau national et le niveau régional et continental. On note aussi l'absence de mesures de mitigation pour les risques identifiés.

##### **Recommandations :**

- a) Etablir un tableau de bord des indicateurs très clairs permettant de suivre les actions du plan, mais aussi l'impact des réalisations.
- b) Prévoir des indicateurs, qui puissent renseigner le processus du Mali pour être intégré dans le suivi de suivi évaluation des institutions piliers et au niveau continental.
- c) Prendre en compte le phénomène de l'accaparement des terres dans l'évaluation des risques.

### **C3.2 Pilier 2**

#### **C3.2.1. Domaine A : Accès au marché**

Le pays s'affiche comme exportateur net de produits agricoles dans une approche réelle de conquête du marché régional et continental tout en envisageant d'améliorer de plus en plus la compétitivité. Le plan met un accent particulier sur la gestion de la qualité et des normes.

Toutefois, le souci d'harmonisation des normes au niveau régional qui est déjà en cours au niveau des espaces CEDEAO et UEMOA n'apparaît pas suffisamment dans le plan d'investissement.

##### **Recommandations :**



- a) Créer un laboratoire de certification de la qualité des produits exportés avec un standard régional.
- b) Répertorier toutes les zones à potentialités pour les transformer en pôle de croissance pour améliorer l'offre.
- c) Renforcer les capacités de négociations commerciales pour l'ensemble des acteurs.
- d) Faire un plaidoyer pour la levée des contraintes non tarifaires du commerce régional (PDG).
- e) Renforcer et généraliser les bourses nationales et participer à la promotion d'une Bourse régionale des produits agricoles.

### **C3.2.2. Domaine B : Infrastructures pour l'accès au marché**

- ✓ Le Plan adhère à l'approche pôles de croissance agricole avec le développement des infrastructures de stockage et de mise en marché.

Cependant, le plan n'a pas envisagé de promouvoir des corridors d'infrastructures commerciales et le développement des systèmes d'information de marché.

#### **Recommandations :**

- a) Identifier les zones à potentiels pour en faire des pôles de croissance.
- b) Inclure les infrastructures rurales pour désenclaver ces zones de croissance
- c) Gérer les infrastructures selon une approche de partenariat public – privé pour assurer leur durabilité.

### **C3.2.3 Domaine C : Développement des chaînes de valeur et accès au financement**

On note une identification de six filières stratégiques. Le traitement de la filière maïs suit une approche chaîne de valeur agricole complète.

Toutefois une telle approche fait défaut pour les autres filières stratégiques retenues. Le mécanisme de financement et l'accès au crédit bancaire doivent être mieux explicités.

#### **Recommandations :**

- a) Pour accompagner le processus, il faut créer une chaîne de valeur des intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires).

### **C3.2.4 Domaine D : Renforcement des capacités des acteurs**

- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs est pris en compte à tous les niveaux

Il faut cependant mettre en place une stratégie plus ciblée de formation en direction des acteurs. Le plan ne prévoit pas un système de formation permanente des producteurs.

#### **Recommandations :**

- a) Mettre l'accent sur la formation des formateurs et des acteurs.

### **C3.3 Pilier 3**

- ✓ La sécurité/souveraineté alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des revenus des producteurs sont des priorités du plan national d'investissement prioritaire. Ce plan, structuré suivant l'architecture du PNISA vise à renforcer la productivité et la compétitivité de six filières (maïs, riz, blé, pêche/aquaculture, élevage/viande/bétail, lait) avec des actions prévues sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur (production, transformation, conservation, transport, distribution et la consommation). Il prend en compte à divers degrés et détails les quatre dimensions du cadre de sécurité alimentaire africaine (CSAA).

#### **C3.3.1 Gestion améliorée du risque**

La gestion du risque n'apparaît pas dans le plan d'investissement. Face aux crises alimentaires récurrentes, les catastrophes naturelles et les incertitudes liées au changement climatique, il est capital de disposer d'outils et d'instruments de gestion des risques. Ces outils et instruments doivent permettre de prévenir, d'identifier et évaluer les crises et de disposer de mécanismes et/ou réponses adéquates et appropriées pour en atténuer l'ampleur.

La gestion améliorée du risque n'apparaît pas dans le PNIP.

##### **Recommandations :**

- a) La gestion améliorée du risque nécessite d'être prise en compte dans le plan d'investissement.
- b) Les outils et mécanismes de prévention et gestion (système d'alerte précoce, dispositif de concertation, consultation et coordination, ancrage institutionnel, etc.) doivent faire partie intégrante des programmes et projets du PNIP/PNIA.

#### **C3.3.2 Accroître la disponibilité alimentaire à travers l'amélioration de la production et l'accès aux marchés**

Le PNIP prévoit des actions appropriées et durables pour l'accroissement de productions alimentaires à travers les filières. Il prévoit aussi des appuis et conseils aux producteurs pour l'augmentation de la production (accès aux intrants, subventions, accès aux financements, appuis techniques par les services de vulgarisation, etc.).

Bien qu'il soit fait mention au développement des infrastructures, du renforcement des systèmes d'information sur les marchés, et la structuration et création d'interprofession, le PNIP ne donne pas de détails si ces actions vont profiter pleinement aux groupes vulnérables qui produisent pour accéder aux marchés. Aussi, le PNIP ne renseigne pas assez sur le choix des filières, les contraintes et opportunités par filière.

##### **Recommandations :**

- a) Il est nécessaire que les sources d'approvisionnement alimentaires des vulnérables, leurs niveaux de production et de consommation soient connus au moyen d'enquêtes dont les résultats devraient être pris en compte dans le développement du PNIP.
- b) Le PNIP devrait également édifier succinctement sur les contraintes et potentialités

d'amélioration de la production et productivité, l'accès aux marchés et inclure ces informations de manière transversale dans les différents programmes.

### **C3.3.3 Accroître les opportunités économiques des populations vulnérables**

Il est sous-entendu que le développement des filières de productions agricoles et animales et des petites industries de transformation va améliorer le niveau des revenus des producteurs. Toutefois, le PNIP n'a pas identifié les groupes vulnérables devant bénéficier des initiatives susmentionnées. Il est difficile de savoir si les investissements prévus ciblent les besoins des groupes vulnérables.

#### **Recommandations :**

- a) Le PNIP devrait indiquer des informations sur les sources et niveaux de revenus des groupes vulnérables afin d'évaluer les impacts des investissements prévus.
- b) Un ciblage des groupes bénéficiaires est nécessaire pour mieux identifier les besoins et cibler les interventions.

### **C3.3.4 Améliorer la qualité diététique des régimes à travers la diversification alimentaire**

- ✓ Le PNIP fait état de la diversification alimentaire à travers le développement de plusieurs filières de production végétales et animales. Les aspects de transformation agro-alimentaire pour améliorer la qualité diététique sont aussi pris en compte en terme de mise en place de petites industries de transformation.

Toutefois, le plan ne reprend pas d'autres éléments de promotion nutritionnelle tels que décrits dans le CSAA, notamment :

- les niveaux de déficiences en micronutriments parmi les groupes vulnérables.
- Le plan ne donne aucune indication sur les groupes bénéficiaires des programmes des filières.
- Les aspects de fortification ne sont pas pris en compte dans les transformations alimentaires.

#### **Recommandations :**

- a) Développer des programmes appropriés pour éradiquer les carences en micronutriments (iode, fer, vitamine A, etc.).
- b) Procéder à une identification des groupes vulnérables devant bénéficier des programmes de développement des filières de productions agricoles et animales
- c) Accompagner la transformation de produits agroalimentaire par des initiatives de fortification.
- d) Développer des programmes de formation nutritionnels au niveau des ménages et des écoles.
- e) Impliquer les autres secteurs (santé, éducation) pour une meilleure prise en compte des questions d'hygiène, éducation nutritionnelle.

### **C3.4 Pilier 4**

Le Plan National d'investissement agricole prioritaire du Mali (PNIP) comprend cinq programmes répartis en filières prioritaires. La description de chaque programme est organisée de manière inclusive : le renforcement des capacités, les investissements, la production et la compétitivité, la recherche et la formation et un budget. Les composantes du Pilier IV figurent dans les sections relatives au renforcement des capacités, à la production et à la compétitivité et à la recherche ainsi qu'à la formation.

- ✓ En ce qui concerne le Pilier IV, on peut féliciter le PNIP pour avoir reconnu le renforcement des capacités, la recherche et la vulgarisation comme étant des composantes clés de chacun des cinq programmes. Les programmes reconnaissent également l'importance de l'intégration du genre, la fourniture pluraliste des services de vulgarisation et la participation de tous les acteurs le long de la chaîne de valeur. Le plan met en exergue le rôle crucial ainsi que la contribution éventuelle du secteur privé.

### **Lacunes**

Le plan n'entre pas généralement dans les détails. Il ne fournit pas un contexte suffisant à toutes les composantes qui constituent le programme dans son ensemble et aux priorités soulignées dans le cadre des divers commentaires au sujet de chaque programme. L'introduction et le résumé du Plan indiquent qu'il comprend six programmes mais seulement cinq sont décrits et inscrits dans le budget. Cela doit faire l'objet de corrections.

La remarque à propos de l'insuffisance des informations fournies s'applique également aux descriptions des composantes du programme surtout celles relatives à la recherche. Les informations fournies ne permettent pas d'évaluer si le programme aborde suffisamment les défis et les opportunités en matière de développement du pays. L'envergure de la recherche proposée et des activités de vulgarisation est très limitée et ne permettra pas de générer les gains de productivité prévus.

Le Plan n'aborde pas les réformes institutionnelles qui s'imposent pour assurer l'efficacité des investissements dans la recherche et le développement. Les réformes concernent non seulement le renforcement de chaque institution mais aussi et surtout le renforcement de leurs liens pour qu'elles fonctionnent de manière collective comme un système cohérent d'innovation.

Le Plan n'aborde pas les questions de sécurité alimentaire qui est soulignée comme étant l'une des composantes de chaque programme.

Le renforcement des capacités proposé se concentre en grande partie sur les compétences peu spécialisées. Le plan n'aborde pas la question du renforcement des capacités à travers l'enseignement supérieur. Il ne mentionne pas non plus les acteurs responsables de l'enseignement supérieur et de la formation parmi les principales parties prenantes.

Etant donné les effets prévus des changements climatiques dans la zone écologique du Sahel, le Plan aurait dû mentionner comment il propose de traiter cette question qui touche l'ensemble des cinq programmes.

### **Remarques spécifiques aux programmes individuels :**

#### **(i) Maïs**

En ce qui concerne la recherche, l'envergure de la priorité de recherche est trop limitée. L'attention accordée au croisement devrait être complétée par la recherche sur la fertilité du sol y compris les preuves qui appuient les politiques qui soutiendront les investissements au niveau des engrais et autres intrants ainsi que la recherche agronomique et les systèmes semenciers.

Le plan n'aborde pas explicitement la question de l'autonomisation des agriculteurs mis à part la fourniture de services de vulgarisation à ces agriculteurs. Le rendement cible de 10 t/ha semble irréaliste.

(ii) Blé

- a. Même remarque que pour le maïs en ce qui concerne l'envergure de la recherche qui se limite au croisement. Il s'agit là d'une omission importante.
- b. Le plan n'explique pas clairement les mécanismes de gestion des infrastructures et du matériel de production ainsi que les activités de post-récolte. Son rendement cible supérieur à 10t/ha pourrait également s'avérer irréaliste.

(iii) Riz

- a. L'envergure de la recherche qui se limite aux techniques d'irrigation est très restreinte. La recherche devrait être considérée de manière plus intégrée avec un développement/essai de variétés, la fertilité du sol, les pratiques de gestion des cultures et des insectes nuisibles, la gestion de la fertilité du sol, la manipulation post-récolte et la transformation.

(iv) Bétail

- a. L'accent semble avoir été mis sur le gros bétail au détriment des petits ruminants et de la volaille. Il aurait été utile de justifier ce choix lors de l'examen du plan et par la suite dans les décisions prises en matière d'investissement.

(v) Pêche et aquaculture

- a. La recherche et la vulgarisation se concentrent sur l'aquaculture. Il n'est pratiquement pas fait mention de la pêche continentale. Encore une fois, la justification de ce choix aurait pu contribuer à guider l'évaluation et les décisions en matière d'investissement. Le programme pourrait songer à ajouter la fourniture de semences de poisson à ses priorités.

## **Recommandations**

- (a) Le plan doit fournir davantage d'informations sur ses composantes en particulier le contexte qui explique la priorité accordée au cinq programmes et les composantes de chaque programme.
- (b) Les programmes, en particulier le bétail et la pêche/aquaculture devraient être conçus de façon à couvrir les composantes clé de ces sous-secteurs. Le programme relatif au bétail devrait prendre en considération le petit bétail et celui relatif à la pêche devrait tenir compte de la pêche continentale.
- (c) Le Plan devrait fournir une description plus complète des activités relatives à la recherche et à la vulgarisation. La recherche devrait être suffisamment diversifiée pour couvrir les principales contraintes post-récolte et de production (croisement, agronomie, protection des plantes/des animaux, fertilité du sol, gestion des ressources naturelles, politique). Les rendements cibles pour le maïs et le blé mentionnés dans le Plan devraient faire l'objet d'une révision.
- (d) Le renforcement de la recherche et des services de vulgarisation devrait penser à la réforme des institutions de recherche agricole et de développement en plus du développement des capacités humaines. Il devrait également songer à donner un aperçu des actions concrètes visant à intégrer à la recherche et la vulgarisation les organisations de producteurs agricoles, le secteur privé et l'éducation ainsi que les établissements de formation à tous les niveaux.

- (e) Le Plan devrait penser à introduire le développement des capacités humaines après avoir évalué les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre efficacement le PNIP et ses actions de suivi et les ressources humaines disponibles.
- (f) Le plan devrait formuler les dispositions prises pour sa gouvernance en indiquant les rôles et les responsabilités des divers acteurs tels que le public, la société civile et le secteur privé.
- (g) Le plan devrait également indiquer les mesures qu'il compte prendre en vue d'atténuer et d'appuyer l'adaptation aux changements climatiques.
- (h) Le plan devrait formuler les mécanismes qu'il se propose de mettre en place en vue d'améliorer la coordination/l'harmonisation de l'appui financier et de la gestion.

#### **Composante 4: Alignement aux engagements du pays**

##### **C4.3 Liaisons avec les plans de développement agricole régional**

Le Plan fait référence à l'importance du commerce régional ; il présente des programmes plus ou moins alignés au plan régional; par exemple, les diverses chaînes de valeur proposées.

Le Plan est encore une ébauche et ne permet pas une revue détaillée.

##### **Recommandations :**

- a) Faire la revue du plan quand il sera finalisé.

C5

##### **Component 5: Réalisme de l'Operationalisation**

**Need text here**

## **Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact**

## **Annexe 2: Les 13 points de la CEDEAO Après – Cotonou**

1. Les PNIA doivent être énoncées au présent:
2. Les origines du plan d'investissement (historique)
3. Les domaines à couvrir
4. Description détaillée des programmes et de la façon dont ils se rapportent à l'ECOWAP
5. Vue d'ensemble de la stratégie d'intervention
6. Évaluation des coûts et financement
7. Analyse économique et financière
8. Stratégie de mise en œuvre
9. Synergies entre les programmes
10. Implications pour les programmes publics régionaux
11. De garanties pour le suivi
12. Evaluation institutionnelle
13. Suivi – évaluation
14. Evaluation des risques

### Annexe 3: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

				Commentaires et suivi
<u>Composante 1: Alignement sur la vision du PDDAA, les principes et éléments de la stratégie</u>				
[Identification de la problématique]	<ul style="list-style-type: none"> <li>[liste des actions spécifiques à entreprendre]</li> </ul>	[liste des responsables]	[indiquer les dates butoires]	
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			
<u>Composante 2: Cohérence avec la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté</u>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			
<u>Composante 3: Adoption des meilleures pratiques et l'inclusion des principaux éléments du programme</u>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			
<u>Composante 4: Alignement sur les engagements des pays</u>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>			



	• •				
<b>Composante 5: Réalisme opérationnel (comprenant le renforcement des institutions et des compétences)</b>					
	• •				
	• •				
<b>REPARTITION DES RESPONSABILITES</b>					
<b>Suivi Evaluation/Analyse des politiques</b>	• •				
	• •				
<b>ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE</b>					
<b>GAFSP (Global Agriculture and Food Security Programme Multi-Donor Trust Fund)</b>	• •				
	• •				
<b>EVALUATION DES COÛTS : QUESTIONS EN SUSPENS</b>					
<b>Evaluation des coûts des programmes</b>	• •				
<b>Présentation du plan de financement</b>	• •				
<b>NOTE CONCEPTUELLE DU GAFSP</b>					
<b>Développement de la note conceptuelle</b>	• •				
<b>BESOINS D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES</b>					

<b>Analyse des bénéficiaires</b>	• •				
<b>Analys coût bénéfice</b>	• •				
<b>Priorisation des Programmes</b>	• •				
<b>Mise en cohérence avec les autres stratégies et programmes agricoles</b>	•				
<b>Analyse des politiques sectorielles</b>	• •				
<b>Evaluation d'impact environnemental (le cas échéant)</b>	• •				
<b>Prise en compte de la question du genre</b>	• •				